

Réunion d'Information, objectif et déroulement

Objectif

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne (CMA91) informe les futurs créateurs d'entreprise sur les démarches d'immatriculation, ses préalables et ses conséquences.

Déroulement de la réunion

Présentation de la CMA91

Les aides à la création d'entreprise

Le Stage Préalable à l'Installation des Entreprises ou la dispense de SPIE

- Procédure

- Coût

- Objet et contenu du SPIE

La qualification professionnelle

Les démarches d'immatriculation

- Procédure

- Centre de Formalités des Entreprises compétent

- Conséquences juridiques de l'immatriculation

- Coût de l'immatriculation

Un outil d'aide à la décision en vue d'une immatriculation :

Le choix de la forme juridique : l'entreprise individuelle ou la société

- notion de responsabilité

- assumer seul ou à plusieurs la gestion d'une structure économique

- l'assujettissement social

- l'incidence fiscale du choix opéré

Actions complémentaires proposées par les services de la CMA91 à l'issue de la réunion

Inscription au SPIE

contact CFE (Centre de Formalités des Entreprises)

Modalités pratiques

Matinée d'information création d'entreprise gratuites le mercredi et vendredi matin de 9h30 à 12h00.

Pour connaître les prochaines dates, contacter le 01 69 47 54 28.

Modalités d'annulation de l'inscription :

Au plus tard la veille de la réunion par téléphone, courrier ou sur place aux mêmes contacts que pour l'inscription.

Pour tout renseignement sur la réunion d'information

Contactez le 01 69 47 54 28

du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15 - 13h30 à 16h30